



**F.F.P.J.P - Ligue Languedoc Roussillon**  
**Comité de l'Aude de Pétanque et Jeu Provençal**  
**59 avenue Georges CLEMENCEAU 11200 LEZIGNAN CORBIERES**  
☎ 09-64-17-38-52 / [cd11@petanque.fr](mailto:cd11@petanque.fr)

## **REGLEMENT INTERIEUR**

(Championnat par équipes de Clubs 2024)

### **Article 1.    Incriptions :**

Elles devront être adressées par courrier au Siège du Comité de l'Aude avant le 28 Février sur le formulaire officiel disponible sur le site. Il sera joint à l'inscription un chèque de caution de 100 € qui sera rendu dès la fin de la compétition et un chèque de 20€ d'engagement à la compétition.

Si pour cas particulier un joueur doit être changé, cela sera possible après une demande écrite (mail ou courrier au responsable à savoir Mr COROIR et réponse favorable. (Coordonnées sur le site).

Les Clubs doivent déposer au plus tard le 28 Février 2024 pour les catégories Féminines, Open, Vétérans, une inscription nominative sur le formulaire correspondant à la catégorie. **Voir feuille d'inscription sur le site du CD11**

**La liste de joueurs ou joueuses ( 12 pour les open/séniors et 6 ou 8 pour les opens/féminines) devront être adressées au siège du Comité de l'Aude, un mois avant le début de la compétition pour les clubs qui ont engagés plusieurs équipes du même club dans les diverses divisions du Championnat.**

### **Article 2.    Forfaits : (Application du règlement national)**

Premier forfait : amende de **100€** ( 50€ au Comité et 50€ Club organisateur pour les défraiements repas ) .

A compter du 2ème forfait, le forfait général est prononcé avec amende au tarif du forfait ci-dessus + 100 €.

En cas de forfait général en cours de championnat, tous les résultats précédents de l'équipe sont annulés.

### **Article 3.    Les Divisions :**

En seniors 4 divisions sont en cours dans l'Aude, les clubs montant en division supérieure ne peuvent rester dans la même division en particulier pour D2 / D3 /D4

Un club étant engagé en D1, D2, D3 voulant partir en division inférieure ou rester dans la même division (en cas de montée) ne sera pas autorisé à le faire, l'équipe concernée devra prendre une année sabbatique et repartir en D4 l'année suivante ou en D2 si joueurs classés.

La division vétérans sera scindée en 3 groupes D1, D2, D3 avec accès au CRC vétérans pour le Champion de la D1. La D2 et D3 disputeront son propre championnat.

### **Article 4.    Les Poules :**

En Championnat Open : D1 (4 poules), D2 (8 poules), D3 (8 poules), D4 (8 poules)

En Championnat Féminin : ( 4 poules)

En Championnat Vétérans : D1 (4 poules) , D2 (8 poules) , D3 ( 8 poules)

Tout changement doit être soumis à l'approbation de la commission des championnats sous peine d'une sanction financière de 100€

**Si des rencontres n'ont pu être jouées aux dates déterminées par le Comité, Le Capitaine doit en informer la commission des championnats qui déterminera une autre date pour faire jouer les rencontres.**

### **Article 5.    Les résultats :**

Il est prévu 5 dates du Vendredi (19H) pour les Opens et mardi (15H) pour les vétérans Sur le calendrier 2024, comme tout championnat le déroulement de cette compétition doit se jouer aux Dates et aux Lieux prévus( En cas de non respect, les deux clubs concernés se verront infliger une amendes de 50€ chacun) . La division féminine joue le Dimanche sur 2 ou 3 journées à 9h00 ou 15H00 précises.

Pour chaque journée de championnat d'équipes le club recevant la poule doit adresser les résultats directement par courrier au Siège du Comité de l'Aude sur des formulaires officiels et remplis correctement avec la division et le groupe, dans la semaine qui suit la rencontre.

En cas de forfait de l'une des équipes, l'autre équipe doit être présente sur l'aire de jeu afin de remplir la feuille en précisant le forfait, la présence d'un arbitre est fortement conseillée, les frais d'arbitrage incomberont à l'équipe forfaitaire. Le score de l'équipe absente sera de 0, celui de l'adversaire de 19 avec les (3 points de la victoire).

**Article 6 :** Descentes, Montées :

<b>DIVISION 4</b>
Les Quart de finalistes des phases finales accèdent en division 3 - Division réservée aux Non Classées
<b>Division 3</b>
Les Quart de finalistes des phases finales accèdent en division 2- Le dernier de chaque poules descendent en division 4
<b>Division 2</b>
Les Quart de finalistes des phases finales accèdent en division 1- Le dernier de chaque poules descendent en division 3
<b>Division 1</b>
<b>Le Champion du championnat qualifié en Région (CRC 2) -</b> Les deux derniers de chaque poules descendent en division 2

**Article 7.** Résultats départementaux, composition des équipes :

- A. La composition des équipes est ouverte à toutes les catégories féminines confondues (jeunes, seniors, vétérans) sans aucune obligation. Chaque équipe est placée sous la responsabilité d'un « capitaine » pouvant être joueur et doit impérativement être licencié dans le même club avec dépôt de licence au même titre que les autres joueurs de son équipe. L'existence du championnat par Equipe Féminin n'interdit pas aux féminines de jouer dans les CDC " opens " et "Vétérans"
- B. La division 4 sera exclusivement réservée aux équipes constituées de joueurs exclusivement non classés.
- C. **Championnat Féminin :** les ententes géographiques de clubs (3 clubs maximum) ne sont admises qu'au niveau départemental et ne peuvent accéder au niveau régional.

**Article 8.** Tirage, phases finales :

Les parties « sortie de poule », cadrage et phases finales se feront par tirage au Siège du Comité de l'Aude.

**Article 9.** Région, France :

- 1) Le nombre d'équipes à qualifier pour la région : Suivant le quotas attribués par le Comité Régional Occitanie en 2024 + 200 € de caution par équipe engagée + 50 € inscription.
- 2) 2 équipes d'un même club sont autorisées à participer au niveau régional, lors de cette Compétition elles seront placées dans des poules différentes.

**Nota : Pour les matches de poules le club recevant peut organiser un repas dans la limite de 12 € maxi**

**Mis à jour le 02 Janvier 2024 à 10h00**

Le Président de la Commission  
Thierry COROIR